Envoyé en préfecture le 16/03/2021 Recu en préfecture le 16/03/2021

Affiché le

ID: 059-215905605-20210311-CM110321_DEL_4-DE

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021

Introduction

Le débat d'orientation budgétaire représente la première étape de la procédure budgétaire annuelle des collectivités territoriales. Il doit se dérouler dans les deux mois qui précédent l'examen et le vote du budget par le Conseil Municipal.

La loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république (NOTRe) a modifié les dispositions relatives à ce débat d'orientation budgétaire en introduisant, depuis l'année 2016, la présentation au Conseil Municipal d'un rapport sur les orientations budgétaires (ROB).

Ce document doit présenter les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels, la structure de la dette et pour les communes de plus de 10 000 habitants, l'évolution des dépenses et des effectifs.

Le ROB sert de débat et doit être présenté à l'assemblée délibérante acté par une délibération spécifique.

I. Le contexte de l'élaboration du budget 2021

La Loi de Finances 2021

Le projet de loi de finances pour 2021 s'inscrit dans un contexte exceptionnel. La crise sanitaire a bouleversé le fonctionnement de nos institutions, et nécessité des mesures d'urgences très fortes de la part du Gouvernement. Désormais, ainsi que l'a annoncé le Premier ministre le 3 septembre, les territoires vont être au cœur d'un plan de relance d'une ampleur considérable, avec près du tiers des cent milliards d'euros annoncés directement consacrés aux enjeux d'aménagement, porteur d'une ambition renouvelée en termes de transitions écologique, économique, sociale et numérique.

En 2021, l'État augmente son concours aux collectivités locales pour soutenir l'investissement :

Les concours financiers aux collectivités territoriales s'élèveront à 50,3 Md€ (en crédits de paiement) en 2021 contre 49,1 Md€ en loi de finances pour 2020, après retraitement des mesures correspondant à la création de nouvelles compensations fiscales. Cette progression de 1,2 Md€ en un an traduit le soutien apporté par l'État aux collectivités tant sur leurs recettes de fonctionnement (des crédits sont provisionnés pour alimenter le « filet de sécurité » institué dans la Loi de Finances Rectificative – LFR III) que sur leurs investissements (progression de 0,55 Md€ du FCTVA et de 0,15 Md€ des crédits de paiement sur les dotations d'investissement).La baisse des impôts de production sera intégralement compensée pour les collectivités locales.

Les impôts de production, c'est-à-dire les taxes qui pèsent sur les facteurs de production des entreprises indépendamment de leurs résultats, baisseront de 10

Md€ en 2021. Cette mesure correspond à la suppression affectée aux régions, ainsi qu'à la réduction de moitié des in sur les locaux industriels.

Envoyé en préfecture le 16/03/2021

Reçu en préfecture le 16/03/2021

Affiché le ID : 059-215905605-20210311-CM110321_DEL_4-DE

Principales dispositions de la Loi de Finances sur les budgets 2021 :

Pour les dotations

L'effort de solidarité se poursuit avec une enveloppe totale de la DGF qui reste stable pour la 4ème année consécutive : 18.3 Md€ pour le bloc communal et 8,5 Md€ pour les départements soit 26,8 Md€ au total. Cette stabilisation n'empêchera toutefois pas les variations individuelles résultant des règles habituelles de calcul, aussi bien pour la dotation forfaitaire (DF) que pour la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU).

Ainsi pour la ville de Seclin, la dotation forfaitaire (DF) qui s'élevait à 1 443 908 € en 2013 a diminué progressivement pour être supprimée en 2020, suivant le tableau cidessous :

Dotation forfaitaire	Montant
2013	1 443 908 €
2014	1 299 096 €
2015	915 565 €
2016	525 684 €
2017	233 229 €
2018	162 830 €
2019	60 478 €
2020	- €

Quant à la Dotation de Solidarité urbaine (DSU), elle est estimée à un montant de 364 745 € en 2021 (base 2020).

Pour la fiscalité

À compter du 1er janvier, la taxe d'habitation (TH) va être totalement supprimée pour les résidences principales.

Depuis 2020, 80 % des foyers étaient totalement dégrevés de taxe d'habitation. Les 20 % de foyers restants seront progressivement exonérés jusqu'à la suppression totale de la TH en 2023.

A partir de 2021, les communes ne percevront plus la TH sur les résidences principales, laquelle sera perçue par l'Etat en 2021 et 2022. La perte de recettes qui en résultera sera compensée par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties. Pour permettre la compensation à l'euro près, un dispositif d'équilibrage (coefficient correcteur) sera mis en place.

Fonds de compensation de la TVA

À l'initiative du Gouvernement, la loi de finances pour 2021 prévoit l'automatisation progressive du FCTVA à compter du 1er janvier 2021. Cette automatisation consiste

à remplacer l'examen manuel des dossiers de deman Reçu en préfecture le 16/03/2021 envoyés aux préfectures par un calcul automatique dans un control de la c

dédiée sur la base des dépenses imputées sur un ensemble de comptes étigibles. It s'agit donc d'une simplification pour les collectivités, qui seront à terme très largement déchargées de la transmission de dossiers papier spécifiques

Le fonds de compensation de la TVA (FCTVA) permet de récupérer une partie de la TVA sur les investissements réalisés en N-1, ainsi que sur les dépenses d'entretien des bâtiments publics, de la voirie, et de réseaux.

Pour 2021, le taux de calcul est inchangé (16,404 %).

Dotation de soutien à l'investissement (DSIL)

Trois enveloppes seront concomitantes:

- une enveloppe dite « classique », qui répond à six thématiques inscrites à l'article L2334-42 du CGCT (rénovation thermique, transition énergétique, développement des énergies renouvelables, mise aux normes et de sécurisation des équipements publics, développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de la construction de logements, développement du numérique et de la téléphonie mobile, création, transformation et rénovation des bâtiments scolaires, réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants).
- une enveloppe dite « France relance », entrant dans le cadre du plan de relance, afin d'accompagner un effort de relance rapide et massif des projets des communes et leurs groupements, qui priorise trois thématiques : transition écologique, résilience sanitaire et préservation du patrimoine;
- une enveloppe dédiée à la rénovation énergétique des bâtiments du bloc communal.

Les crédits de la DSIL sont gelés en 2021 à leur niveau de 2019 (570 M€). En complément une enveloppe exceptionnelle de 950 M€ est ouverte sur l'exercice 2020 et 2021.

II. <u>Les résultats 2020</u>

Les résultats de l'exécution budgétaire 2020 sont provisoires. Ils ne seront définitifs qu'à l'issue du rapprochement entre le compte administratif et le compte de gestion de la Trésorerie de SECLIN. Ils s'établissent comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT 202

Envoyé en préfecture le 16/03/2021 Reçu en préfecture le 16/03/2021

Affiché le

ID: 059-215905605-20210311-CM110321_DEL_4-DE

Excédent antérieur reporté (1) 7 553 000 €

> Recettes 2020 19 231 700 €

17 201 700 0
Produits des Services, du
domaine
793 500 €
Impôts et taxes
16 063 700 €
Dotations et participations
1 840 500 €
Atténuations de charges
124 000 €
Autres produits de gestion
courante
103 900 €
Produits exceptionnels
302 600 €

Mouvements d'ordre

3 500 €

Dépenses 2020 18 462 700 €

Charges générales 4071700€
Dépenses de personnel
12 483 700 €
Autres charges de gestion
1 187 700 €
Charges financières
35 800 €
Charges exceptionnelles 107 700 €

Mouvements d'ordre (Dotation aux amort., cessions) 576 100 €

Excédent 2020 : 769 000 € (2)

Résultat à affecter (1) + (2) : 8 322 000 €

Par rapport à l'année 2019, les recettes réelles de fonctionnement sont en diminution de - 1 495 000 € (-7,2 %) en raison principalement d'une baisse d'un montant de 904 000 € des produits de services et d'un montant de 786 000 € des autres produits en raison principalement des cessions immobilière 2019 pour un montant de - 910 000 € et des cessions mobilières 2020 au réseau de lecture d'un montant de + 149 000 €. Quant aux dépenses réelles, elles sont en diminution de 660 000 € (-3,6 %) en raison principalement d'une diminution de 444 000 € des dépenses à caractère général et d'une diminution d'un montant de 207 000 € des dépenses de personnel. L'année 2020 a été perturbée par la pandémie de la Covid19.

Reçu en

Envoyé en préfecture le 16/03/2021 Reçu en préfecture le 16/03/2021

Affiché le



ID: 059-215905605-20210311-CM110321_DEL_4-DE

Solde d'exécution négatif 2019 (1) 790 200 €

Recettes 2020 1 240 100 € Dépenses 2020 3 480 300 €

1 240 100 €	3 400 300 t
FCTVA 438 400 €	Emprunts 1 675 700 €
Subventions d'investissement 179 900 €	Dépenses d'équipement 1 775 500 €
Autres recettes diverses 0 €	Subventions d'équipement 0 €
Excédents de Fonctionnement capitalisés 20 200 €	
Mouvements d'ordre (Amortissements, cessions, inventaire) 601 600 €	Mouvements d'ordre 29 100 €

SECTION D'INVESTISSEMENT 2020

Besoin de financement 2020 (2) : 2 240 200 €

Solde d'exécution négatif 2020 (1) + (2) 3 030 400 €

Le montant des dépenses d'investissement 2020 est supérieur à celui de l'année 2019 pour un montant de 285.000 €, en raison essentiellement d'une augmentation d'un montant de 1 307 000 € due aux remboursements d'annuités d'emprunt et d'une diminution d'un montant de 971 000 € des dépenses d'équipement.

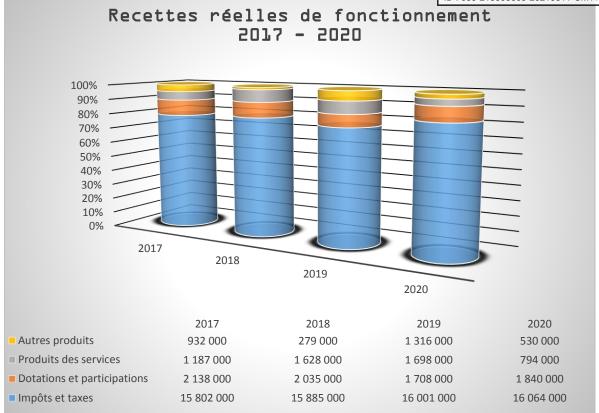
Les recettes sont également en diminution par rapport à l'année 2020 (- 2 462 000 €). En raison principalement des cessions immobilière 2019 pour un montant de - 910 000 €, des cessions mobilières 2020 au réseau de lecture d'un montant de + 149 000 €, d'une diminution d'un montant de 862 000 € des subventions d'investissement reçues.

III. Evolution de la situation financière

1. La section de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement sur la période 2017-2020 et leur répartition :

2017	2018	2019	2020
20 059 000 €	19 827 000 €	20 723 000 €	19 228 000 €



Pour comparer les différentes années, il faut neutraliser les recettes exceptionnelles comptabilisées au chapitre 77 (cessions de biens, indemnités de sinistre...), et les soustraire du tableau ci-dessus.

Nous obtenons ainsi:

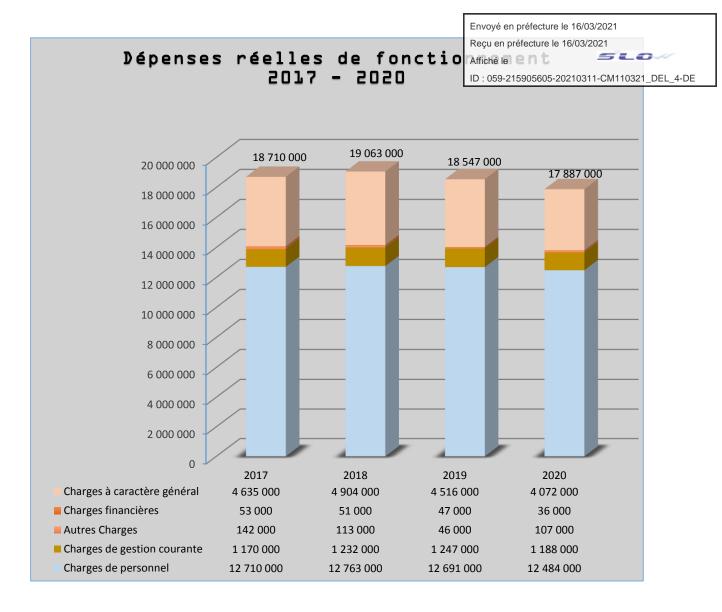
2017	2018	2019	2020
19 396 000 €	19 791 000 €	19 680 000 €	18 925 000 €

La différence de 700K€ par rapport à la moyenne des années précédentes est surtout due aux manques de recettes des produits des services.

Les dépenses réelles de fonctionnement sont en baisse de l'ordre de 4 % :

2017	2018	2019	2020
18 710 000 €	19 063 000 €	18 547 000 €	17 887 000 €

Cette diminution est liée à la situation sanitaire qui nous a limité dans nos offres de service aux usagers, avec un impact de 500K€ sur les charges à caractère général et de 200K€ sur les frais de personnel.

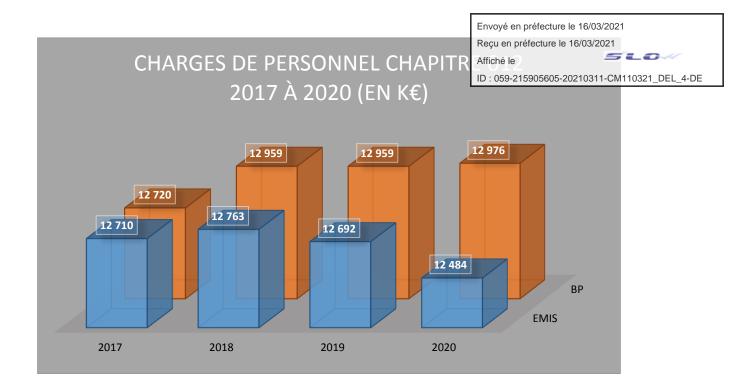


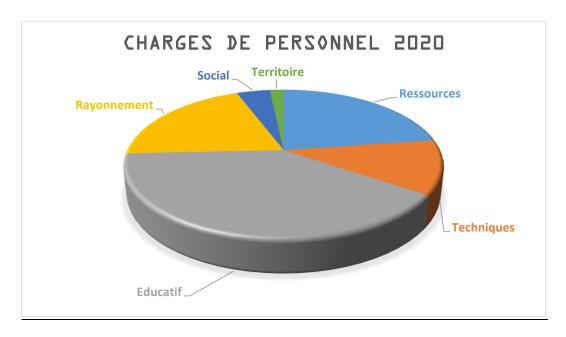
Les effectifs et dépenses de personnel

Années 2017 à 2020

données de la paie du mois de décembre								
	Données 2017		Données 2018		Donné	es 2019	Données 2020	
Catégories	Nombre	ETP	Nombre	ETP	Nombre	ETP	Nombre	ETP
Agents T et S et emplois								
accessoires	246	233,5	236	225,57	235	223,27	229	21
Non titulaires permanents	39	34,97	47	41,33	44	38,7	52	4
Assistantes maternelles	24	24	20	20	22	22	20	2
Contrat								
d'accompagnement à								
l'emploi	10	9	7	6	4	3,6	0	
Agents NT Non								
permanents	85	40,53	90	48,3	97	51,99	82	4
> dont agents techniques	29	18,93	26	18,97	27	21,34	25	20,61
> dont agents d'animation	48	19,27	56	26,91	64	29,86	55	22,87
> dont agents		/		-7-		-,		,-
administratifs	2	1,84	2	1,96	1	0,21		
> dont intervenants	6	0,49	6	0,46	5	0,58	2	0,18
Total	404	342	400	341	402	340	383	32

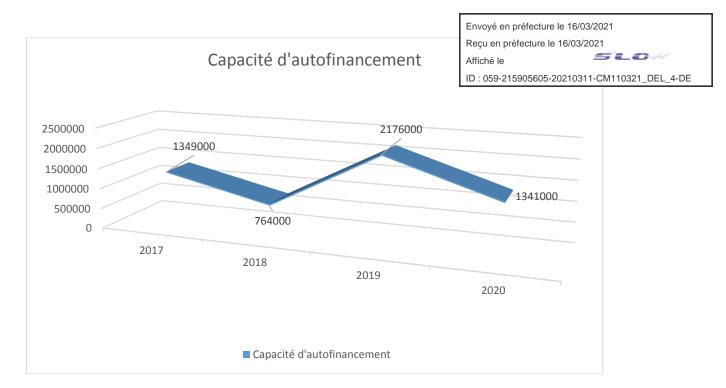
					Г	Envoyé en préfecture le 10	6/03/2021	
DETAIL MASSE SALARIALE						Reçu en préfecture le 16/0	03/2021	-
REMUNERATIONS BRUTES		8 744 211		8 837 025		Affiché le		0.664.100
Traitement de base					_	D: 059-215905605-2021		321_DEL_4-D
indiciaire des T et S Indemnité de résidence -	5 064 949		5 014 883		4 996 9	370	4 975 446	
Supplément familiale - NBI	200 490		197 653		192	392	193 318	
Indemnités des titulaires	833 925		870 684		849	206	931 432	
> dont prime annuelle	316 928		312 704		309	050	311 486	
> dont heures supplémentaires	46 861		40 603		35 (007	27 242	
> dont astreintes	22 501		41 210		35 (097	23 519	
> dont prime installation > dont régime	8 140		22 386			-	19 130	
indemnitaire	439 495		453 781		470	051	550 055	
Rémunération des non titulaires	2 401 958		2 590 048		2 648 6	503	2 501 525	
> dont prime annuelle	114 298		118 076		120	979	121 952	
dont AL petites et grandes vacancesdont assistantes	196 652		255 578		259	074	251 616	
maternelles	499 064		489 397		508	388	424 139	
> dont NAP hors CAE	113 962		87 504				0	
> dont TDM hors CAE	132 240		157 990		168	374	142 102	
Rémunérations emplois insertion	224 875		137 244		92 (039	29 238	
Rémunérations apprentis	-							
Rémunération personnel extérieur (accessoires -								
percepteur)	18 014		26 514		25 2	206	33 229	
COTISATIONS SOCIALES		3 745 007		3 706 163		3 680 050		3 592 699
> dont Urssaf - cnfpt	1 528 355		1 495 895		1 523 9	997	1 476 398	
> dont Retraites	1 742 143		1 773 265		1 735 9	914	1 723 997	
> dont assedic	159 453		122 991		105	880	97 038	
> dont transport	147 514		146 869		146	734	142 606	
> dont FNAL	36 877		36 717		36 (670	35 652	
> dont CDG	130 665		130 425		130	855	117 008	
Autres comptes du 012 Contribution mutuelle et								
assurances statutaires		125 137		127 470		117 025		121 478
Contribution plurelya Visites médicales CDG et		74 922		81 940		79 770		86 417
autres expertises Indemnité de licenciement		21 071		5 784		8 277		5 100
Capital Déces				4 240		2 016		13 805
TOTAL 012		12 710 348		12 762 621		12 691 553		12 483 687





2) La capacité d'autofinancement

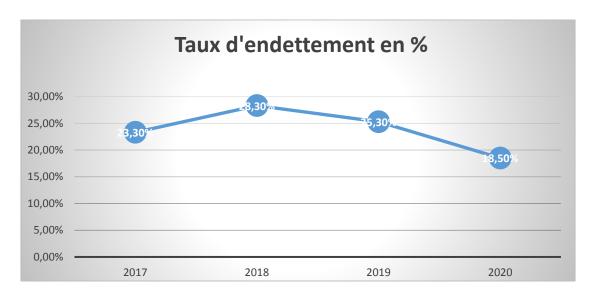
La capacité d'autofinancement correspond aux excédents de fonctionnement qui permettent le financement de l'investissement (notamment les dépenses d'équipement et le remboursement du capital de la dette).



La capacité d'autofinancement s'est nettement réduite en 2020, sous l'effet de la diminution des produits des services. La collectivité n'a pas cédé de biens immobiliers en 2020 (cession immobilière d'un montant de 910 000 € en 2019) mais elle a cédé des cessions mobilières 2020 au réseau de lecture d'un montant de 149 000 €.

3) La dette

	2017	2018	2019	2020
Encours au 31/12	4 666 291 €	5 603 465 €	5 234 678 €	3 559 000 €
Taux d'endettement	23,3%	28,3%	25,3%	18,5%
Ratio/habitant	368 €	440 €	417 €	285 €



Le taux d'endettement = Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement.

Il détermine le poids de la dette restant due au 31 décembre de l'exercice. Il permet de mesurer le niveau de la dette par rapport au montant des recettes de fonctionnement.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIR

Envoyé en préfecture le 16/03/2021 Reçu en préfecture le 16/03/2021 Affiché le

ID: 059-215905605-20210311-CM110321_DEL_4-DE

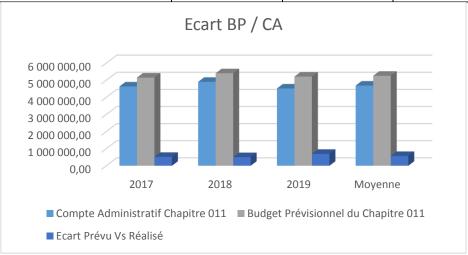
Section de Fonctionnement

Les dépenses

Chapitre 011 - Charges à Caractère général

Il a été démontré que, depuis des années, les prévisions de dépenses ne sont consommées qu'à hauteur de 87% en moyenne. Alors que l'engagement avoisine les 5,2M€, les réalisés flirtent avec les 4,7M€. Cette habitude nous prive d'envisager l'utilisation de plusieurs centaines de milliers d'euros à d'autres fins.

	2017	2018	2019	Moyenne
Compte Administratif Chapitre 011	4 632 965,26	4 904 829,51	4 515 889,53	4 684 561,43
Budget Prévisionnel du Chapitre 011	5 152 065,00	5 407 362,00	5 211 834,00	5 257 087,00
Ecart Prévu Vs Réalisé	519 099,74	502 532,49	695 944,47	572 525,57



Il a donc été demandé aux services d'établir leur besoin en fonction des réalisés des trois dernières années (2017, 2018 & 2019 _ 2020 étant une année perturbée, ne pouvant servir de référence)

Pour rester équitable, il y a lieu d'apporter quelques ajustements

Classe de Neiges	120 000,00
Résidence Croizat	20 000,00
Centre de vacances d'Hiver	15 000,00
Dépenses à Déduire	155 000,00
COVID	100 000,00
Ristolas	70 000,00
Effort sur la formation	25 000,00
Réflexion sur système information	130 000,00
Usage complémentaire INTERVAL	50 000,00
Location Copieurs	25 000,00
Cimetières	30 000,00
Total à ajouter à la moyenne	430 000,00
Atterrissage attendu	4 960 000,00

Telle sera donc la cible, qui pourrait encore être corrigée d'ici le vote du budget, par une vision plus avancée de la situation sanitaire liée à la COVID.

Chapitre 012 – Dépenses de Personnel

Envoyé en préfecture le 16/03/2021 Reçu en préfecture le 16/03/2021

Affiché le

Nous avons mis en place, à partir de cette année le RIFSEEP. Nous IDS 05942159056054202103111CM110321_DEL_4-DE protocole d'indemnisation va majorer nos dépenses. Pour le CIA, de l'ordre de 60K€ et 40K€ pour l'IFSE.

D'autre part, nous évoluons vers une nouvelle organisation des services.

La première démarche a été de regrouper les compétences dans les pôles :

Pôle Services Social et Public : Toutes nos actions à caractère social (CCAS, Politique de la Ville ...)

Pôle Parcours éducatif : Tout ce qui est en lien avec l'éducation des enfants (Sce des Affaires Scolaires, Entretien des Ecoles, Restauration Scolaire).

Une volonté aussi de recentraliser fonctions ressources dans le pôle ressources et permettre ainsi une optimisation.

Une ambition de proposer des facilités aux usagers conformes à leur attente en toilettant l'existant et en réactualisant nos propositions

- Maison France Services.
- Manager de Centre-ville

Enfin, pour affermir les rôles des services support, nous étoffons l'organisation avec un pôle de gestion qui aura en charge les co-financements des projets, le contrôle de gestion et qui pilotera aussi toutes les actions de l'agenda 21.

Cette structure, qui a été peaufinée avec la participation de la direction générale, s'exercera en majeure partie grâce à des mouvements internes, le recrutement du nouveau responsable de pôle gestion étant couvert par la suppression du directeur du cabinet du maire.

Par contre, des frais supplémentaires liés aux élections et aux recrutements pour combler les postes vacants en comptabilité et chez les assistantes maternelles sont à prendre en compte. Le renforcement de nos équipes de police municipale impactera aussi ces coûts.

Nous envisageons donc un montant qui ne dépasserait pas la somme votée en 2020.

Le Chapitre 65 – Autres charges de Gestion Courante

Nous y trouvons les habituelles subventions

Aux associations, au C.C.A.S., l'Office de tourisme, le SIVU et les enfants de primaire de l'immaculée conception, pour un montant de 1,2M€.

Nous ajoutons cette année une participation, toujours pour l'immaculée Conception, mais pour les enfants fréquentant la maternelle, une provision de 60K€ et une subvention complémentaire au C.C.A.S. de 300K€ pour le Minimum Social Garanti, portant ce chapitre à 1,6M€.

Le Chapitre 67 – Bourses, Prix et Charges Exceptionnelles

Aux dépenses habituelles de l'ordre de 45K€, viennent s'ajouter des coûts de démolition (54k€) des remboursements d'abonnements (COVID, 6K€) et les intérêts moratoires (50K€).

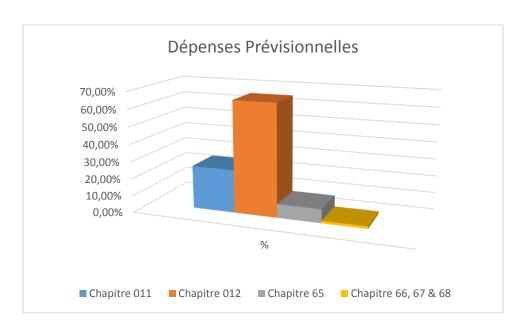
Le Chapitre 68 – Provisions Créances douteuses.

Une provision pour des créances douteuses nous est imposée. Nous y intégrons toutes celles antérieures à 2019 et 60% de celles de 2019 pour un montant de 100K€.

Récapitulatif des dépenses

Envoyé en préfecture le 16/03/2021 Reçu en préfecture le 16/03/2021 Affiché le

Dépenses	en K€	% ID:05	9-215905605-20210311-CM110321_DEL_4-DE
Chapitre 011	4 950	25,22%	
Chapitre 012	12 800	65,21%	
Chapitre 65	1 590	8,10%	
Chapitre 66, 67 & 68	290	1,48%	
Total	19 630		



Il est rappelé que ces montants restent des prévisions dans le cadre du débat d'orientations et que les services travaillent encore sur une présentation finale lors du vote du budget.

Les Recettes

Les recettes des produits des services sont très difficiles à estimer. A ce jour, il parait légitime d'envisager une baisse de 20% par rapport à la moyenne des réalisés des 3 années précédentes (toujours 2017,2018 & 2019). Les services sont appelés à réactualiser leurs prévisions en fonction des contraintes sanitaires.

Nous n'intégrons pas dans nos réflexions des recettes espérées de l'Etat et de la CAF en lien avec la COVID.

Il n'est pas prévu de cession de Biens au cours de l'année 2021.

Il n'y aura pas de légitimité d'augmenter les taux de fiscalité locale.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIR

Envoyé en préfecture le 16/03/2021 Reçu en préfecture le 16/03/2021 Affiché le

ID: 059-215905605-20210311-CM110321_DEL_4-DE

Section d'Investissement

Les dépenses

Le compte 21 - Dépenses investissement

Les demandes d'acquisition en matériel et mobilier s'élèvent à 450K€. Elles dépassent celles prévues de 2020, en particulier en :

Sports : Acquisition de tapis de protection des surfaces de terrain en salle 15K€

Informatique: 20K€

Services Techniques: Plantation, Espaces verts et mobilier urbain 30K€

Communication : acquisition système de conférence 30K€.

Un dernier arbitrage sera réalisé avant le vote du budget en fonction des contraintes sanitaires.

Les Projets

Ci-après l'ambition des demandes qui sera arbitrée dès que nous aurons une connaissance plus juste des montants ci-avant développés.



Grandes Familles	En K€
Travaux, CTM et voirie	580
Toiture	457
Vidéo protection et Portique	420
Menuiserie	227
Piscine salles Hôtel de Ville	225
Ecole	120

Ils représenteraient une dépense globale d'environ 2,1M€ dont 80 Reçu en préfecture le 16/03/2021 Affiché le entretenir un patrimoine méritant.

Envoyé en préfecture le 16/03/2021

Reçu en préfecture le 16/03/2021

Affiché le

ID : 059-215905605-20210311-CM110321_DEL_4-DE

Cette somme comprend environ 200K€ d'études

Etudes	En K€
Schéma de Mobilité Durable	50
Schéma Directeur Immobilier	40
Rénovation du Patrimoine	52
Rénovation du Patrimoine Remarquable	37
Accessibilité des Personnes à Mobilité Réduite	10
Performances Energétiques de l'Eclairage	10

Les Recettes

Le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) est estimé à 265K€

La Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) est estimée à 85k€

Nous aurons aussi un soutien de la MEL pour la rénovation du terrain synthétique de 120K€.

Enfin nous espérons une subvention de la MEL de 100K€ et du Fonds Interministériel de la prévention de la Délinquance (FIPD) de 60K€ pour nous faciliter l'installation des caméras.